

- Ne pas courir pour aller récupérer ses flèches dans la cible, ni pour revenir sur le pas de tir.
- Ne jamais tirer avant d'en avoir reçu l'autorisation du responsable et s'être assuré que tout le monde ne soit retourné au pas de tir
- Les archers doivent former une ligne parallèle à la ligne des cibles.
- Ne jamais ramasser une flèche si elle n'est pas accessible avec le bout de l'arc sans déplacer les pieds.
- Ne déposer aucune affaire personnelle entre la ligne de tir et la cible
- Tout débutant doit porter une protection de bras.

9- HORAIRES D'INITIATION ET D'ENTRAINEMENTS :

91. Initiation :

- Priorité est donnée à l'initiation et à la formation des tireurs ;
- Le début des séances d'initiation aura lieu le 1er octobre de chaque année. Il n'y a qu'un programme d'initiation par an, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'inscription en cours d'année.
- Les jours et séances d'initiation sont : **Le mardi de 18h00 à 19h45.**
- En raison du nombre important de débutants, il est déconseillé aux archers confirmés de s'entraîner lors des séances d'initiation. L'accord des formateurs sera requis.

92- Entraînement :

Ces séances sont réservées aux archers maîtrisant parfaitement le tir à 18m et plus.

Elles ont lieu :

- les mercredi : de 20h00 à 22h00 ;
- les jeudi : de 18h30 à 21h00 ;
- les samedi : de 09h30 à 12h00.

10- MATERIEL DE TIR :

- Le matériel est géré par le Bureau et les formateurs, entraîneurs et aides entraîneurs. Seul l'arc est prêté gracieusement durant la période d'initiation.
- **Les nouveaux adhérents doivent se procurer au plus tôt le petit matériel (6 flèches, dragonne, carquois, protège bras...).**
- Le Club peut louer un arc aux adhérents de 2^e année. Le montant de cette location se monte à 30 Euros pour une année, ainsi que de la remise d'un chèque de caution de 100 Euros.
- La caution ne sera pas retirée, Elle sera rendue en fin de contrat de location si le matériel est restitué en parfait état. Le matériel loué est sous l'entière responsabilité du locataire. L'usure normale du matériel n'est pas prise en compte.
- Un inventaire des matériels du Club (Archerie ou non) sera effectué régulièrement par le responsable du matériel.

11- INFORMATION DES ADHERENTS :

- Les informations pour les concours ou pour les activités Club sont affichées dans la salle Montréal. Un panneau d'informations est situé près de l'entrée du magasin 1.
- Le club dispose d'un site Internet (coordonnées : **Site : www/archers-ilibertins.fr**)